

La mention de la L1 redoublée pour les candidatures

Par **Juristonoob**, le 17/04/2017 à 15:24

Bonjour à tous,

J'ai déjà posé la question à certains qui m'ont répondu positivement mais je souhaiterai avoir davantage d'avis.

Vous savez, lorsque l'on candidate pour quoi que ce soit: L3, M1, M2 dans une autre université, on nous demande un relevé de notes.

Et bien, je voulais savoir si il est obligatoire de faire part des notes d'une première L1 avec des notes médiocres ou si on peut se contenter des notes de la seconde L1 réussie avec brio

Pour les autres années, la réponse serait évidente: oui il faut le faire puisque cela se remarque automatiquement mais là, la question se pose vraiment vu que le parcours paraît "linéaire". Rien n'indique le redoublement de la L1 de droit et on peut très bien avoir fait quelque chose d'autre avant si on posait la question "vous avez fait quoi entre le bac et la L1 ?".

J'ai entendu que quelques étudiants avaient volontairement omis d'envoyer les notes de la première L1 pour être maximiser leurs chances. Je sais qu'un redoublement réussi n'est pas si négatif et que ça n'est pas forcément honnête mais si certains le font, je ne vois pas pourquoi s'en priver!

Du coup, si quelques uns avaient des témoignages, ce serait sympa [smile4]

Par **Visiteur**, le 17/04/2017 à 16:12

Bonjour,

En principe, si, il faut donner tous les relevés, même les moins avantageux.

C'est là qu'on vous vous rendrez compte qu'il n'y a pas que les notes qui comptent dans le dossier, mais un tout.

Si vous commencez à mentir, ça risquera de se retourner contre vous à un moment ou à un autre.

Par **Juristonoob**, le **17/04/2017 à 16:19**

Je vous remercie et comprend très bien votre avis avec la nuance à apporter entre le mensonge et l'omission. (même volontaire)

D'autres avis voire expériences ?

Par **Xdrv**, le **17/04/2017 à 16:41**

Bonjour, vous êtes en droit, considérez donc que l'omission s'appelle de la réticence dolosive :p

Par **Juristonoob**, le **17/04/2017 à 16:50**

Il est vrai :p

Par **Visiteur**, le **17/04/2017 à 18:42**

Et puis, surtout, vous connaissez le mensonge par omission ?

Si vous êtes si sûr de vous, après tout, tentez le coup comme les autres petits malins avant vous, mais vous ne pourrez pas dire qu'on ne vous aura pas prévenu.

Par **Jb1**, le **17/04/2017 à 18:49**

Je vous recommande personnellement de fournir vos notes de L1, mais ce n'est qu'un avis et pas un témoignage.

L'impact négatif d'un tel redoublement est relativement limité à mon sens. Un redoublement en L2, ça fait vraiment accident de parcours, ou "tâche" si on a pas de bonne raison...

Mais un redoublement juste après le bac, suivi d'une forte progression avec de bons résultats en L1, ça témoigne de la capacité de l'élève à se remettre en question, et à faire ce qui est nécessaire. D'autant plus si les notes ont continué de monter les années suivantes ou qu'elles sont restées bonnes/très bonnes.

Je pense qu'il faut jouer franc-jeu et sur l'honnêteté, tout en essayant de tourner ce redoublement à votre avantage en le présentant sous l'angle adéquat. Cela vous évitera probablement des déconvenues, qui pourraient être assez violentes, si l'on venait à découvrir votre "omission"... qui pour le coup ferait vraiment tâche dans le cas d'un apprenti juriste dont

on peut légitimement attendre certaines valeurs comme l'intégrité ou l'honnêteté, que les "recruteurs" sauront apprécier en voyant que vous jouez cartes sur table avec eux. Valeurs d'autant plus sollicitées devant la tentation (humaine) que peut représenter l'omission, à n'en pas douter ;)

Par **Juristonoob**, le **17/04/2017** à **18:57**

Evidemment que je le connais Ezoah vu que je vous en ai fait part il y a quelques heures quand vous parliez de "mensonge" classique...

Et puis, ce n'est pas la peine de prendre un tel ton hautain, ce ne sont que des interrogations.

Merci beaucoup pour votre avis Jb1, je prends note. :)